



ACTIONS COURTIERS



SUPERFICIE D'UN CONDO

COMMENT L'ÉVITER

Le courtier doit être vigilant lorsqu'il est question de superficie. La **superficie habitable nette** est très différente de la **superficie totale brute**, laquelle inclut les espaces communs ainsi que les murs extérieurs et les cloisons. Dans la majorité des cas, vous devez toujours valider et utiliser les dimensions inscrites sur le certificat de localisation à jour avant d'indiquer la superficie habitable nette dans la fiche descriptive de la propriété.

ASTUCE DU PRO

Faites toutes les vérifications requises deux fois plutôt qu'une et ne vous fiez pas à une ancienne fiche descriptive. Pour ce faire, assurez-vous de vérifier et de bien comprendre le **certificat de localisation** afin d'inscrire les bonnes dimensions dans vos documents. Portez une attention particulière lorsque vous devez convertir une mesure de mètres carrés (m²) en pieds carrés (pi²). Une erreur d'inattention peut avoir des conséquences importantes.

RÉPERCUSSIONS

N'oubliez pas que ce type d'erreur a des conséquences pour le courtier. Si votre responsabilité est mise en cause et qu'une indemnité est versée au réclamant, vous devrez vous acquitter de votre franchise. Sachez également qu'une procédure déposée devant les tribunaux a des répercussions sur votre dossier de crédit personnel aussi longtemps que durera le litige, sans compter **les pertes de temps que cela implique**. Dans tous les cas, mieux vaut prévenir que guérir.



FARCIQ

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle
du courtage immobilier du Québec

WWW.FARCIQ.COM